

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

OCTOBRE
2019

PRINCIPALES TENDANCES

A fin octobre 2019 et en comparaison avec la même période de 2018, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Les recettes ordinaires brutes ont augmenté de 6,7%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général, qui n'a pas impacté le solde budgétaire.

1- la hausse des recettes douanières nettes de 3,5%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 64 MDH à fin octobre 2019 contre 101 MDH un an auparavant :

- droits de douane (-1,3%) ;
- TVA à l'importation (+3,3%), compte tenu de remboursements de 11 MDH ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+7%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 24 MDH à fin octobre 2019 contre 83 MDH un an auparavant.

2- l'accroissement de la TIC sur les tabacs manufacturés (+6%) et des autres TIC (+10,3%) ;

3- l'augmentation des recettes nettes de la fiscalité domestique de 2,2%, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux qui ont été de 6.690 MDH à fin octobre 2019 contre 5.118 MDH un an auparavant :

- les recettes de la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires ont été de 2.022 MDH ;
- l'IR (+4,4%). Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 14,2% par rapport à leur niveau de fin octobre 2018 ;
- l'IS (-2,5%), compte tenu des restitutions qui ont été de 303 MDH à fin octobre 2019 contre 633 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH. A fin octobre 2018, l'IS avait enregistré une baisse de 1,6% par rapport à son niveau à fin octobre 2017, soit -648 MDH (39,3 MMDH contre 40 MMDH) ;
- la TVA à l'intérieur (-2%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 6.216 MDH à fin octobre 2019 contre 4.266 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,7 MMDH.

A fin octobre 2019, les remboursements de TVA (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) sont de 8.882 MDH contre 6.098 MDH un an auparavant ;

- les droits d'enregistrement et de timbre (+2,2%), sachant qu'à fin octobre 2018, ces recettes avaient enregistré une baisse de 2,2% par rapport à leur niveau à fin octobre 2017, soit -297 MDH (13.264 MDH contre 13.561 MDH) ;
- les majorations de retard (-12,2%), compte tenu de recettes brutes de 1.520 MDH contre 1.766 MDH et de dégrèvements de 98 MDH à fin octobre 2019 contre 147 MDH un an auparavant.

4- la diminution des recettes non fiscales en raison notamment de la baisse des versements des comptes spéciaux du Trésor (CST) au profit du budget général et de la redevance gazoduc (802 MDH contre 1.425 MDH), conjuguée à la hausse des recettes de monopoles (8,9 MMDH contre 7,3 MMDH), des recettes en atténuation de dépenses de la dette (2.218 MDH contre 594 MDH) et à la rentrée de 4,4 MMDH au titre de la privatisation.

Au niveau des dépenses

- un taux d'engagement global des dépenses de 73% et un taux d'émission sur engagements de 87%, soit les mêmes taux un an auparavant ;
- des dépenses ordinaires émises en hausse de 8,5%, en raison de l'augmentation de 6,4% des dépenses de biens et services, due à la hausse de 5,2% des dépenses de personnel et de 8,4% des autres dépenses de biens et services, de l'accroissement de 10,3% des charges en intérêts de la dette, de 22,2% des émissions de la compensation et de 29,4% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 8.898 MDH contre 6.109 MDH à fin octobre 2018.

- des dépenses d'investissement émises en augmentation de 6,3%, passant de 47,6 MMDH à fin octobre 2018 à 50,7 MMDH à fin octobre 2019, en raison de la hausse de 15,5% des dépenses des charges communes et de 1,6% des dépenses des ministères.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 7,3 MMDH contre un solde positif de 33,9 MMDH un an auparavant ;
- un déficit du Trésor de 39 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,4 MMDH dégagé par les CST et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 33,4 MMDH à fin octobre 2018 compte tenu d'un solde négatif de 19,7 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor tiennent compte de la rentrée de 1.096 MDH au titre des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe contre 766 MDH à fin octobre 2018.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales) En millions de dirhams

	Octobre 2018	LF 2019	Octobre 2019	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	214 133 ^(*)	252 223	202 878	80,4%	-5,3% ^(*)
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	171 585	230 646	177 795	77,1%	3,6%
<i>Impôts directs</i>	75 489	103 378	77 464	74,9%	2,6%
<i>Impôts indirects</i>	74 914	99 488	78 956	79,4%	5,4%
<i>Droits de douane</i>	7 918	9 744	7 822	80,3%	-1,2%
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	13 264	18 036	13 553	75,1%	2,2%
1.2- Recettes non fiscales :	42 548	21 577	25 083	116,2%	-41,0%
<i>Monopole et participations</i>	7 258	11 450	8 921	77,9%	22,9%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	4 444	88,9%	
<i>Domaine</i>	292	355	278	78,3%	-4,8%
<i>Autres recettes⁽²⁾</i>	34 998 ^(*)	4 772	11 440	239,7%	-67,3% ^(*)
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	180 226	243 649	195 573	80,3%	8,5%
2.1- Biens et services :	139 846	186 714	148 816	79,7%	6,4%
<i>Personnel</i>	88 008	112 159	92 627	82,6%	5,2%
<i>Autres biens et services⁽³⁾</i>	51 838	74 555	56 189	75,4%	8,4%
2.2- Intérêts de la dette :	24 913	28 031	27 484	98,0%	10,3%
<i>Intérieure</i>	22 151	24 175	24 523	101,4%	10,7%
<i>Extérieure</i>	2 762	3 856	2 961	76,8%	7,2%
2.3- Compensation⁽³⁾	10 248	18 370	12 519	68,1%	22,2%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	5 219	10 534	6 754	64,1%	29,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	33 907	8 574	7 305		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	47 648	73 373	50 670	69,1%	6,3%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	-20 664 ^(*)	685	4 036		
6- SOLDE DES SEGMA	982	0	360		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-33 423	-64 114	-38 969		
8- VARIATION DES INSTANCES	-4 117	0	-5 657		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-37 540	-64 114	-44 626		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	41 353	41 032	41 499		
<i>Dont :</i>					
<i>Adjudications</i>	23 946		18 085		
<i>Dépôts au Trésor</i>	7 998		3 177		
<i>Compte courant à BAM</i>	-904		1 100		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	-3 813	23 082	3 127		
<i>Tirages et dons</i>	3 960	28 200	10 757		
<i>Amortissement</i>	-7 773	-5 118	-7 630		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses, de la redevance gazoduc et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances).

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 10).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2019.

(*) Compte tenu d'un versement exceptionnel de 24 MMDH effectué à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général

RECETTES ORDINAIRES

	Octobre 2018	LF 2019	Octobre 2019	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	171 585	230 646	177 795	77,1%	3,6%
IMPÔTS DIRECTS	75 489	103 378	77 464	74,9%	2,6%
<i>Taxe Professionnelle</i>	285	338	321	95,0%	12,6%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	39 333	52 456	38 035	72,5%	-3,3%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	33 994	44 701	35 483	79,4%	4,4%
<i>Taxe d'Habitation</i>	35	33	31	93,9%	-11,4%
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	0	2 007	2 022	100,7%	
<i>Majorations de retard</i>	1 766	3 831	1 520	39,7%	-13,9%
<i>Autres⁽²⁾</i>	76	12	52	433,3%	-31,6%
DROITS DE DOUANE^(*)	7 918	9 744	7 822	80,3%	-1,2%
IMPÔTS INDIRECTS	74 914	99 488	78 956	79,4%	5,4%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	22 352	29 491	23 815	80,8%	6,5%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	8 474	11 055	8 979	81,2%	6,0%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	12 536	16 608	13 342	80,3%	6,4%
<i>Autres^(*)</i>	1 342	1 828	1 494	81,7%	11,3%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	52 562	69 997	55 141	78,8%	4,9%
<i>à l'intérieur</i>	22 132	29 133	23 717	81,4%	7,2%
<i>à l'importation^(*)</i>	30 430	40 864	31 424	76,9%	3,3%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	13 264	18 036	13 553	75,1%	2,2%
RECETTES NON FISCALES	42 548^(**)	21 577	25 083	116,2%	-41,0%^(**)
<i>Domaine</i>	292	355	278	78,3%	-4,8%
<i>Monopoles et participations</i>	7 258	11 450	8 921	77,9%	22,9%
<i>Privatisation</i>	0	5 000	4 444	88,9%	
<i>Fonds de concours</i>	272	0	578		112,5%
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	594	1 026	2 218	216,2%	273,4%
<i>Redevance gazoduc^(*)</i>	1 425	1 508	802	53,2%	-43,7%
<i>Recettes diverses⁽³⁾</i>	32 707 ^(**)	2 238	7 842	350,4%	-76,0% ^(**)
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	214 133^(**)	252 223	202 878	80,4%	-5,3%^(**)

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(3) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancelleries, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin octobre 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

(**) Compte tenu d'un versement exceptionnel de 24 MMDH effectué à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général.

La situation des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin octobre 2019 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 6,7%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH du compte d'affectation spéciale intitulé « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe ». Compte tenu de ce versement, les recettes ordinaires brutes enregistrent une baisse de 5,3%.

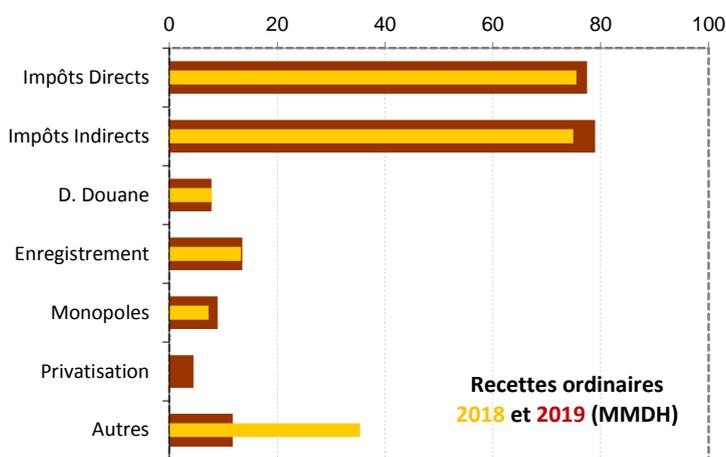
Les dépenses ordinaires émises ayant augmenté de 8,5%, le solde ordinaire a été positif de 7,3 MMDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 44,6 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 3,1 MMDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 41,5 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 202,9 MMDH contre 190,1 MMDH à fin octobre 2018, en hausse de 6,7%, sans tenir compte du versement en 2018 de 24 MMDH effectué à partir du « Compte spécial des dons des pays du Conseil de Coopération du Golfe » au profit du budget général. Compte tenu de ce versement, les recettes ordinaires brutes ont enregistré une baisse de 5,3%.

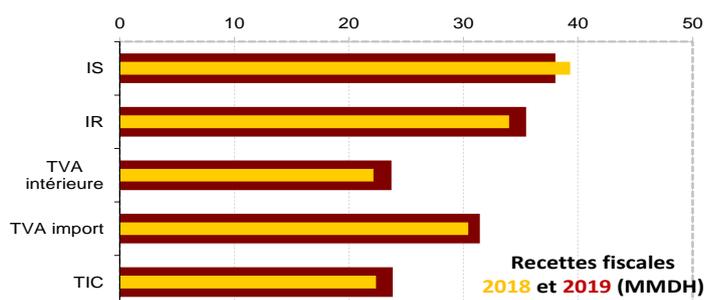
Ceci s'explique par la hausse des impôts directs de 2,6%, des impôts indirects de 5,4% et des droits d'enregistrement et de timbre de 2,2%, conjuguée à la baisse des droits de douane de 1,2% et des recettes non fiscales de 41%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 177,8 MMDH contre 171,6 MMDH à fin octobre 2018, en augmentation de 3,6%.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 3,3% et de la fiscalité domestique de 3,5%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 52.538 MDH à fin octobre 2019 contre 50.783 MDH un an auparavant, en hausse de 3,5% ou +1.755 MDH par rapport à leur niveau à fin octobre 2018, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 64 MDH à fin octobre 2019 contre 101 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 52.588 MDH à fin octobre 2019 contre 50.884 MDH un an auparavant, en hausse de 3,3% ou +1.704 MDH par rapport à leur niveau à fin octobre 2018.

- Droits de douane

Les recettes des droits de douane réalisées à fin octobre 2019 ont atteint 7.806 MDH contre 7.908 MDH un an auparavant, soit une baisse de 1,3% ou -102 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 16 MDH contre 10 MDH un an auparavant.

- TVA à l'importation

Les recettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 31,4 MMDH à fin octobre 2019 contre 30,4 MMDH à fin octobre 2018, enregistrant ainsi une augmentation de 3,3% ou +991 MDH. Les remboursements de la TVA à l'importation ont été de 11 MDH contre 8 MDH un an auparavant.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} janvier 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32). Pour les besoins de comparaison, les données à fin octobre 2018, établies sur la base des recettes constatées, ont été retraitées par les services de l'ADII selon l'optique encaissement.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une hausse de 1,7% ou +90 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 3,6% ou +901 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 13.319 MDH contre 12.453 MDH, en hausse de 7% par rapport à leur niveau de fin octobre 2018 ou +866 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 24 MDH à fin octobre 2019 contre 83 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 13.342 MDH contre 12.536 MDH, en hausse de 6,4% par rapport à leur niveau de fin octobre 2018 ou +806 MDH.

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 108 MMDH à fin octobre 2019 contre 105,8 MMDH à fin octobre 2018, en hausse de 2,2% ou +2,3 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 6.690 MDH à fin octobre 2019 contre 5.118 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 114,7 MMDH à fin octobre 2019 contre 110,9 MMDH à fin octobre 2018, soit une augmentation de 3,5% ou +3,8 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 37,7 MMDH à fin octobre 2019 contre 38,7 MMDH un an auparavant, en baisse de 2,5% ou -968 MDH, compte tenu des restitutions qui ont été de 303 MDH à fin octobre 2019 contre 633 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les demandes de restitution de l'IS ont été de 3,9 MMDH⁴. A fin octobre 2018, l'IS avait enregistré une baisse de 1,6% par rapport à son niveau à fin octobre 2017, soit -648 MDH (39,3 MMDH contre 40 MMDH).

Les recettes brutes de l'IS ont été de 38 MMDH à fin octobre 2019 contre 39,3 MMDH à fin octobre 2018, en diminution de 3,3% ou -1.298 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin octobre 2019 ont enregistré une hausse de 4,4% par rapport à leur niveau à fin octobre 2018 (35,4 MMDH contre 33,9 MMDH), soit +1,5 MMDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 73 MDH à fin octobre 2019 contre 72 MDH un an auparavant.

Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une diminution de 14,2% ou -467 MDH par rapport à leur niveau de 2018 (2.831 MDH contre 3.298 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une hausse de 2%.

Recettes de l'impôt sur le Revenu			
	Octobre 2018	Octobre 2019	Evolution en %
IR total	33 994	35 483	4,4%
dont IR prélevé par la DDP	7 128	7 271	2,0%

-Contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques

A fin octobre 2019, les recettes au titre de la contribution sociale de solidarité sur les bénéfiques ont été de 2.022 MDH.

-TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin octobre 2019 se sont établies à 17,5 MMDH contre 17,9 MMDH à fin octobre 2018, en diminution de 2% ou -365 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 6.216 MDH à fin octobre 2019 contre 4.266 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 38,7 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA ont été de 23,7 MMDH contre 22,1 MMDH un an auparavant, soit une hausse de 7,2% ou +1.585 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 8.882 MDH à fin octobre 2019 contre 6.098 MDH à fin octobre 2018, soit +2.784 MDH. Les remboursements de TVA (8.882 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 6.216 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 2.666 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 13.553 MDH à fin octobre 2019 contre 13.264 MDH un an auparavant, soit une hausse de 2,2% ou +289 MDH, sachant qu'à fin octobre 2018, ces recettes avaient enregistré une baisse de 2,2% par rapport à leur niveau à fin octobre 2017, soit -297 MDH (13.264 MDH contre 13.561 MDH).

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une baisse de -12,2%, compte tenu de recettes brutes de 1.520 MDH contre 1.766 MDH et de dégrèvements de 98 MDH à fin octobre 2019 contre 147 MDH un an auparavant.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (parts du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 404 MDH contre 396 MDH, en hausse de 2% ou +8 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales se sont établies à 25,1 MMDH contre 42,5 MMDH un an auparavant, en baisse de 41% ou -17,5 MMDH, en raison notamment de la diminution des versements des CST au profit du budget général (4,6 MMDH contre 29 MMDH) et de la redevance gazoduc (802 MDH contre 1.425 MDH), conjuguée à la hausse des recettes de monopole (8,9 MMDH contre 7,3 MMDH), des recettes en atténuation des dépenses de la dette (2.218 MDH contre 594 MDH) et de la rentrée de 4,4 MMDH au titre de la privatisation.

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 8,9 MMDH à fin octobre 2019 contre 7,3 MMDH à fin octobre 2018, en hausse de 22,9% ou +1.663 MDH. Ces recettes ont été versées notamment par l'OCP (2,7 MMDH contre 2 MMDH), l'Agence de la conservation foncière (2 MMDH soit le même niveau un an auparavant), Maroc Télécom (1.531 MDH contre 1.452 MDH), Bank Al-Maghrib (782 MDH contre 488 MDH) et l'ONDA (400 MDH contre 220 MDH).

Produit des monopoles et participations				
	2018	LF 2019	2019	Taux de réalis.
B.A.M	488	612	782	127,8%
I.A.M	1 452	1 300	1 531	117,8%
O.C.P	2 000	2 500	2 700	108,0%
ANCFCC	2 000	3 000	2 000	66,7%
C.D.G	0	100	0	0,0%
Autres	1 318	3 938	1 908	48,5%
TOTAL	7 258	11 450	8 921	77,9%

- Privatisation

A fin octobre 2019, la cession d'une partie de la participation de l'Etat dans le capital de la société Itissalat Al-Maghrib a rapporté 4,4 MMDH représentant la part du budget général.

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une diminution de 67,3%, due à la baisse des versements des CST au profit du budget général (4,6 MMDH contre 29 MMDH) et de la redevance gazoduc (802 MDH contre 1.425 MDH), conjuguée à la hausse des recettes en atténuation des dépenses de la dette (2.218 MDH contre 594 MDH) et des fonds de concours (578 MDH contre 272 MDH).

Structure des recettes ordinaires nettes

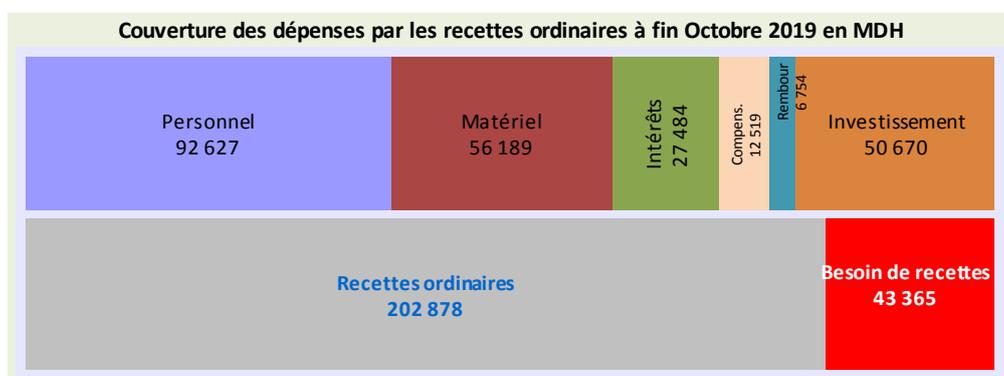
A fin octobre 2019, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 92,4% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 48,9 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Octobre 2019

Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1 Taxe sur la valeur ajoutée	48 914	▲ 1,3%	24,9%
- à l'importation	31 413	▲ 3,3%	16,0%
- à l'intérieur	17 501	▼ 2,0%	8,9%
2 Impôt sur les sociétés	37 732	▼ 2,5%	19,2%
3 Impôt sur le revenu	35 410	▲ 4,4%	18,1%
4 Droits d'enregistrement	13 553	▲ 2,2%	6,9%
5 TIC prod. énergétiques	13 319	▲ 7,0%	6,8%
6 TIC tabacs manufacturés	8 979	▲ 6,0%	4,6%
7 Monopoles	8 921	▲ 22,9%	4,5%
8 Droits de douane	7 806	▼ 1,2%	4,0%
9 Privatisation	4 444		2,3%
10 Rec. en atténuation dép. dette	2 218	▲ 273,4%	1,1%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin octobre 2019, le taux de couverture des dépenses par les recettes ordinaires a été de 103,7% contre 118,8% un an auparavant. Ainsi, à fin octobre 2019, 45,7% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 27,7% aux dépenses de matériel, 13,5% aux intérêts de la dette, 6,2% aux émissions de la compensation et 3,3% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

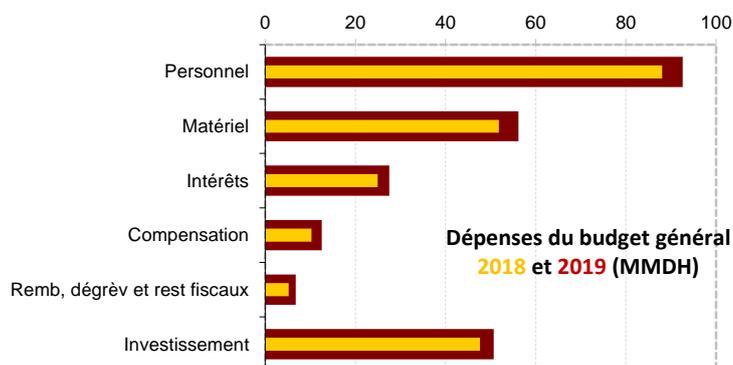
A fin octobre 2019, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 415 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 73%, soit le même taux à fin octobre 2018. Le taux d'émission sur engagements a été de 87%, soit le même taux un an auparavant.

	Situation des engagements ^(*) de dépenses 2019				
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	217 047	175 110	168 089	81%	96%
Investissement	87 828	68 139	50 670	78%	74%
C.S.T	190 837	96 584	69 907	51%	72%
SEGMA	6 951	3 919	1 873	56%	48%
Dette	67 244	71 288	71 288	106%	100%
TOTAL	569 907	415 040	361 827	73%	87%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 290 MMDH à fin octobre 2019, en hausse de 15,2% par rapport à leur niveau à fin octobre 2018, en raison de l'augmentation de 8,2% des dépenses de fonctionnement, de 6,3% des dépenses d'investissement et de 46,1% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Fonctionnement	155 313	215 618	168 089	78%	8,2%
Investissement	47 648	73 373	50 670	69%	6,3%
Dette	48 807	67 244	71 288	106%	46,1%
TOTAL	251 768	356 235	290 047	81%	15,2%

La hausse des charges de la dette budgétisée de 46,1% s'explique par l'augmentation de 83,3% des remboursements du principal (43,8 MMDH contre 23,9 MMDH) et par la hausse de 10,3% des intérêts de la dette (27,5 MMDH contre 24,9 MMDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises se sont établies à 168,1 MMDH, dont 92,6 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 5,2%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 4,8% (36,4 MMDH contre 34,7 MMDH) et les dépenses des charges communes ont augmenté de 18% (32,3 MMDH contre 27,4 MMDH) suite à la hausse de 22,2% des émissions de la compensation.

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a connu une augmentation de 29,4% en raison de la hausse des remboursements de la TVA (6.227 MDH contre 4.274 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Personnel	88 008	112 159	92 627	83%	5,2%
Matériel	34 716	45 130	36 398	81%	4,8%
Charges communes	27 370	44 095	32 310	73%	18,0%
dont compensation	10 248	18 370	12 519	68%	22,2%
Dépenses imprévues		3 700			
Remb, dégr, rest fiscaux	5 219	10 534	6 754	64%	29,4%
TOTAL	155 313	215 618	168 089	78%	8,2%

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a augmenté de 29,4% en raison notamment de la hausse des remboursements de la TVA intérieure de 1.950 MDH et de la baisse de 330 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,7 MMDH et 3,9 MMDH à fin décembre 2018.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin octobre 2019 se sont établis à 92,6 MMDH contre 88 MMDH, en hausse de 5,2% par rapport à leur niveau de fin octobre 2018 ou +4,6 MMDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 80,1 MMDH, en hausse de 4,1%, en raison de l'augmentation de la masse salariale structurelle de 3,3% et des rappels de 21,8% (3.966 MDH contre 3.256 MDH).

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 56,2 MMDH, en hausse de 8,4% ou +4,4 MMDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de la Caisse Marocaine des Retraites (13,8 MMDH contre 12,5 MMDH), des divers établissements et entreprises publics (19,8 MMDH contre 18,7 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (3,1 MMDH contre 2,4 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 27,5 MMDH à fin octobre 2019 contre 24,9 MMDH à fin octobre 2018, en hausse de 10,3% ou +2,6 MMDH. Cette augmentation s'explique par l'accroissement des charges en intérêts de la dette intérieure de 10,7% (24,5 MMDH contre 22,2 MMDH) et de 7,2% de celles de la dette extérieure (2.961 MDH contre 2.762 MDH).

Compensation

A fin octobre 2019, les émissions au titre des dépenses de la compensation ont été de 12.519 MDH contre 10.248 MDH à fin octobre 2018, en hausse de 22,2% ou +2,3 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 6.754 MDH contre 5.219 MDH, en augmentation de 29,4% ou +1,5 MMDH. Cette hausse s'explique en grande partie par l'accroissement des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (6.690 MDH contre 5.118 MDH) en raison de la hausse des remboursements de la TVA à l'intérieur (6.216 MDH contre 4.266 MDH).

A fin décembre 2018, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 38,7 MMDH et de 3,9 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	5 118	9 814	6 690	68,2%	30,7%
Impôt sur les sociétés	633	495	303	61,2%	-52,1%
Impôt sur le revenu	72	99	73	73,7%	1,4%
TVA intérieure	4 266	9 100	6 216	68,3%	45,7%
Majorations de retard	147	100	98	98,0%	-33,3%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0	0,0%	
Autres	0	10	0	0,0%	
2- Fiscalité douanière	101	720	64	9,0%	-36,1%
Droits d'importation	10	160	16	10,0%	60,2%
TIC prod. énergétiques	83	263	24	9,0%	-71,4%
TIC tabacs manufacturés	0	55	0	0,0%	
Autres TIC	0	28	14	48,4%	
TVA à l'importation	8	187	11	5,9%	44,0%
Autres	0	27	0	0,5%	
TOTAL	5 219	10 534	6 754	64,1%	29,4%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin octobre 2019 a été positif de 7,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 33,9 MMDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

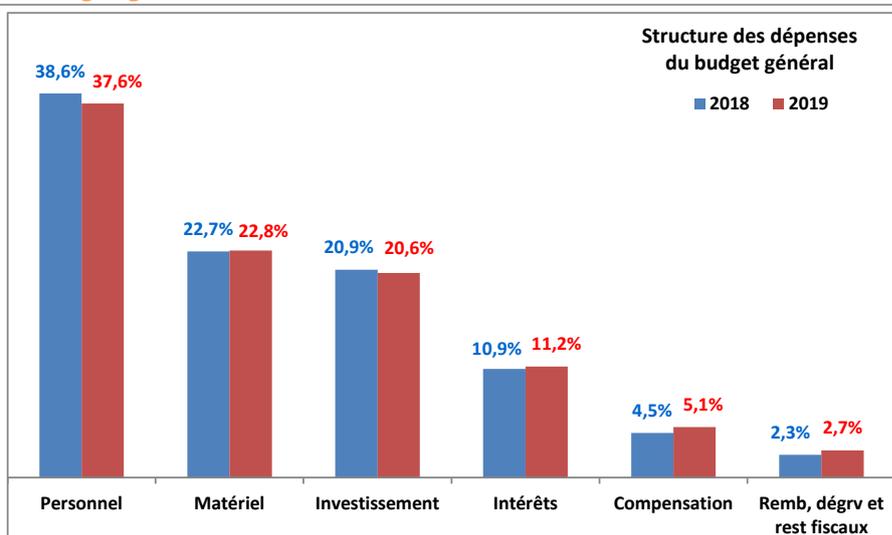
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 50,7 MMDH à fin octobre 2019 contre 47,6 MMDH un an auparavant, en hausse de 6,3% ou +3 MMDH, suite à l'accroissement des dépenses des charges communes de 15,5% et des dépenses des ministères de 1,6%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte du versement aux comptes spéciaux du Trésor d'un montant de 14,9 MMDH contre 13,2 MMDH à fin octobre 2018.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Var%
Investissement total :	47 648	73 373	50 670	69%	6,3%
1- Ministères	31 364	52 953	31 866	60%	1,6%
2- Charges communes :	16 284	20 420	18 804	92%	15,5%
- Concours divers	13 234	16 175	14 860	92%	12,3%
- Ristournes d'intérêts	154	225	146	65%	-5,2%
- Autres	2 896	4 020	3 798	94%	31,1%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin octobre 2018 et fin octobre 2019 fait ressortir une hausse de la part des dépenses de matériel, des intérêts de la dette, des émissions de la compensation et des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 73,9 MMDH. Ces recettes tiennent compte des transferts reçus des charges communes du budget général d'investissement pour 14,9 MMDH contre 13,2 MMDH à fin octobre 2018.

Les dépenses émises ont été de 69,9 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,7 MMDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 4 MMDH.

	RECETTES			DEPENSES			Solde 2019
	2018	LF 2019	2019	2018	LF 2019	2019	
C.A.S	55 804	74 115	59 902	76 895	71 910	58 339	1 563
TVA des Coll.Terr.	22 527	29 999	23 632	22 502	29 999	24 079	-447
Part régions (IS, IR, ..)	5 320	7 612	5 664	5 615	7 612	6 217	-553
I.N.D.H	1 446	3 100	2 771	1 750	3 100	1 780	991
Soutien prix. prd.alim.	258	600	214	0	600	300	-86
F.S. Routier	2 112	2 700	2 574	2 403	2 700	3 080	-506
F.D. Agricole	2 926	3 300	3 207	2 911	3 300	3 216	-9
Emploi domanial	1 517	1 040	1 036	1 006	1 040	614	422
Lutte contre chômage	1 486	1 500	1 442	1 251	1 500	1 342	100
Dons des pays du CCG	766	2 000	1 096	24 176	0	365	731
Appui Cohés. Social	1 254	3 000	1 237	3 443	3 000	3 184	-1 947
F.S. Habitat	1 455	2 000	1 634	1 468	2 000	685	949
Dévelop. Sport	1 211	800	1 723	817	800	1 891	-168
Autres CAS	13 526	16 464	13 672	9 553	16 259	11 586	2 086
C. Dép. Dotation(*)	12 214	10 801	14 020	11 478	10 801	10 998	3 022
Autres C.S.T	43	166	21	352	1 687	570	-549
TOTAL	68 061	85 082	73 943	88 725	84 398	69 907	4 036

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

(*) Comptes de dépenses sur dotation

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin octobre 2019, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 2.233 MDH contre 2.511 MDH à fin octobre 2018, en diminution de 11,1%.

Les dépenses émises ont été de 1.873 MDH contre 1.529 MDH, en augmentation de 22,5%.

	Services de l'Etat gérés de manière autonome				
	2018	LF 2019	2019	Réalisé	Variation
Exploitation :	1 222	0	864		-29,3%
Recettes	2 294	2 015	1 940	96%	-15,4%
Dépenses	1 072	2 015	1 076	53%	0,4%
Equipement :	-240	0	-504		110,0%
Recettes	217	796	293	37%	35,0%
Dépenses	457	796	797	100%	74,4%

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin octobre 2019, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 80,4% des prévisions, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 80,3% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 69,1%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2019 en MDH

	LF 2019	Octobre 2019	Taux de réalisation	Restes à réaliser
1- RECETTES ORDINAIRES	252 223	202 878	80,4%	49 345
1.1- Recettes fiscales :	230 646	177 795	77,1%	52 851
<i>Impôts directs</i>	103 378	77 464	74,9%	25 914
<i>Impôt sur les sociétés</i>	52 456	38 035	72,5%	14 421
<i>Impôt sur le revenu</i>	44 701	35 483	79,4%	9 218
<i>Impôts indirects</i>	99 488	78 956	79,4%	20 532
<i>TVA à l'intérieur</i>	29 133	23 717	81,4%	5 416
<i>TVA à l'importation</i>	40 864	31 424	76,9%	9 440
<i>Taxes intérieures de consommation</i>	29 491	23 815	80,8%	5 676
<i>Droits de douane</i>	9 744	7 822	80,3%	1 922
<i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	18 036	13 553	75,1%	4 483
1.2- Recettes non fiscales :	21 577	25 083	116,2%	-3 506
<i>Monopole et participations</i>	11 450	8 921	77,9%	2 529
<i>Privatisation</i>	5 000	4 444	88,9%	556
<i>Domaine</i>	355	278	78,3%	77
<i>Autres recettes</i>	4 772	11 440	239,7%	-6 668
2- DEPENSES ORDINAIRES	243 649	195 573	80,3%	48 076
2.1- Biens et services :	186 714	148 816	79,7%	37 898
<i>Personnel</i>	112 159	92 627	82,6%	19 532
<i>Autres biens et services</i>	74 555	56 189	75,4%	18 366
2.2- Intérêts de la dette :	28 031	27 484	98,0%	547
<i>Intérieure</i>	24 175	24 523	101,4%	-348
<i>Extérieure</i>	3 856	2 961	76,8%	895
2.3- Compensation	18 370	12 519	68,1%	5 851
2.4- Rembours, dégrèv et restit fiscaux	10 534	6 754	64,1%	3 780
3- INVESTISSEMENT	73 373	50 670	69,1%	22 703

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 39 MMDH à fin octobre 2019, contre un déficit budgétaire de 33,4 MMDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 1,1 MMDH à fin octobre 2019 contre 6,8 MMDH à fin décembre 2018, soit une diminution de 5,7 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 44,6 MMDH contre un besoin de financement de 37,5 MMDH à fin octobre 2018 et d'un flux net positif de 3,1 MMDH du financement extérieur contre un flux net négatif de 3,8 MMDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 41,5 MMDH contre 41,4 MMDH à fin octobre 2018.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin octobre 2019, le financement extérieur a été positif de 3,1 MMDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 7,6 MMDH et les tirages ont été de 10,8 MMDH, dont 8,2 MMDH auprès de la BIRD et 2,3 MMDH auprès de la BAD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 18,1 MMDH contre 23,9 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 3,2 MMDH contre 8 MMDH à fin octobre 2018 ;
- et de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour 1,1 MMDH contre une reconstitution de 904 MDH à fin octobre 2018.

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 76 MMDH à fin octobre 2019 contre 72,8 MMDH à fin décembre 2018, en augmentation de 3,2 MMDH. A fin octobre 2018, les dépôts au Trésor ont été de 72,6 MMDH contre 64,6 MMDH à fin décembre 2017, en hausse de 8 MMDH.

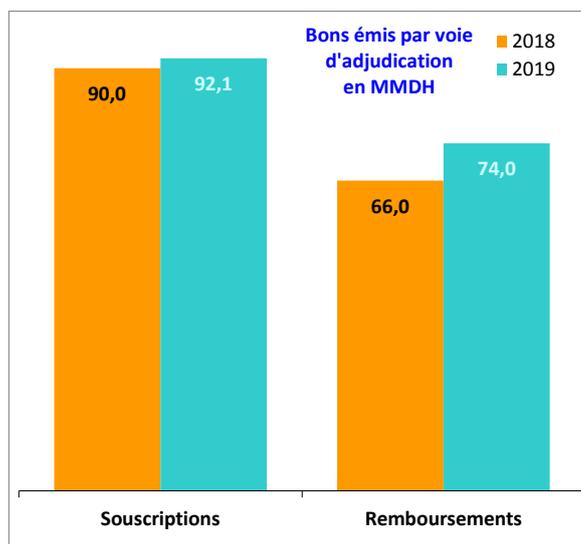
Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 116 MDH contre 1,2 MMDH en début d'exercice.

Dettes intérieure

S'élevant à 568,4 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 3,5% par rapport à son niveau à fin décembre 2018. Ceci s'explique par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 18,1 MMDH, résultant de souscriptions pour 92,1 MMDH et de remboursements pour 74 MMDH contre un recours pour un montant net de 23,9 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 90 MMDH et de remboursements pour 66 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2018	Souscrip.	Rembour.	2019	Var %
Adjudications	546 205	92 064	73 979	564 290	3,3%
13 semaines	0	850,0	0,0	850	
26 semaines	0	131,6	0,0	132	
52 semaines	20 097,2	7 720,1	13 435,8	14 382	
2 ans	62 390,9	14 267,1	21 421,4	55 237	
5 ans	145 465,8	23 812,3	22 628,8	146 649	
10 ans	116 124,8	14 919,2	2 222,8	128 821	
15 ans	125 087,0	23 472,6	14 270,4	134 289	
20 ans	57 081,6	5 246,2	0,0	62 328	
30 ans	19 957,6	1 644,9	0,0	21 603	
Autres	2 753	6 070	4 735	4 088	48,5%
Total	548 958	98 134	78 714	568 378	3,5%



Opérations de la gestion active de la dette intérieure

A fin octobre 2019 et dans le cadre de la gestion active de la dette intérieure, le Trésor a procédé à des opérations d'échange de bons, en vue de réajuster le profil de la dette.

Ces opérations ont porté sur un montant global de 34,3 MMDH.

Maturités	Echanges	
	Remboursés	Emis
52 semaines	2 744,5	
2 ans	13 045,1	
5 ans	15 813,0	12 373,0
10 ans	2 222,8	6 555,6
15 ans	514,7	12 623,1
20 ans		1 984,4
30 ans		519,8
Total	34 340,1	34 055,9